

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1030

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire avenue de Haute Roche - Aménagement du carrefour de l'avenue de Haute Roche et de la rue du Centenaire**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du réaménagement du carrefour de l'avenue de Haute Roche et de la rue du Centenaire à Pierre Bénite, la Communauté urbaine envisage de procéder à un échange de terrains suivant lequel elle remettrait à l'Opac du Rhône une parcelle de terrain de 468 mètres carrés affectée au domaine public de voirie, celui-ci remettant à la Communauté urbaine une bande de terrain de 795 mètres carrés, destinée à l'élargissement de l'avenue de Haute Roche.

Les travaux d'aménagement de ce carrefour sont terminés et ont été réalisés par la Communauté urbaine.

Préalablement à la régularisation foncière de cet échange de terrain, il convient d'engager une procédure de déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, correspondant à une superficie de 468 mètres carrés.

Le conseil de Communauté a approuvé par délibération n° 2002-6143 en date du 22 janvier 2001, le projet d'acte relatif à cet échange avec l'Opac du Rhône qui s'effectuera sans soulte.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 2 avril 2002, un arrêté de monsieur le président en date du 29 août 2002 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 27 septembre 2002 au 11 octobre 2002 inclus. Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 29 août 2002 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre 2002 inclus ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-6143 en date du 22 janvier 2001 et n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire avenue de Haute Roche à Pierre Bénite.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,